

DECRET N°73-352 du 23 novembre 1973

Portant désignation de Ministres intérimaires.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT

VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;  
VU le décret n° 72-279 du 26 Octobre 1972, portant formation du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;  
VU le décret n° 72-290 du 9 Novembre 1972, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement et le décret n° 73-17 du 19 Janvier 1973 qui l'a complété ;

DECRETE :

Article 1er : Pour compter du 20 Novembre 1973 :

- le Capitaine Mama DJOUGOU, Ministre du Développement Rural et de la Coopération, est chargé de l'intérim du Ministre de l'Education Nationale, de la Culture, de la Jeunesse et des Sports, pendant l'absence du Capitaine Vincent GUEZODJE.
- le Capitaine Janvier ASSOGBA, Ministre de l'Economie et des Finances, est chargé de l'intérim du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité pendant l'absence du Capitaine Michel AIKPE.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTOMOU, le 23 novembre 1973

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

  
Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 8 - CS 6 - Ministères 11 - SGG 4 - IAA-DCCT-IGF-  
CNI-Gde.Chanc. 5 - DGP-DGAJL-Dtion Stat. 6 - SPD 2  
JORD 1.